



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 13918

## Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les moyens déployés à La Réunion pour lutter contre les incendies. Suite aux feux de 2010 et surtout de 2011 qui ont ravagé la forêt du Maïdo et brûlé des milliers d'hectares au cœur du parc national, il est apparu que les moyens aériens adaptés n'avaient pas été engagés assez rapidement. En 2011, il avait fallu attendre plusieurs jours et une intense mobilisation des élus, des citoyens et des médias avant que les Dash 8 n'entrent en action. Ces expériences ont incité l'État à doter La Réunion de nouveaux moyens de lutte contre les incendies. C'est ainsi qu'un pélicandrome vient d'être installé qui permet d'incorporer des produits retardants dans l'eau dont les avions bombardiers sont chargés. Cet équipement est installé sur le site de l'aéroport de Pierrefonds dans le sud de l'île. Parallèlement, pour la saison des feux 2012, un Dash 8 a été positionné ainsi qu'un détachement composé de quatre pilotes et de trois techniciens. Ce dispositif devrait être allégé à la fin du mois de janvier 2013 au début de la période des pluies. En effet, il ne semble pas pour l'instant que le Dash 8 soit positionné à demeure à La Réunion. Elle lui demande de bien vouloir lui confirmer le maintien du Dash 8 jusqu'en janvier. Cette information est également nécessaire pour les équipages dont il faut organiser la relève. L'an dernier, à la mi-décembre, l'organisation s'est faite au jour le jour et s'est révélée très éprouvante pour les personnels. Par ailleurs, elle souhaite savoir si la Direction de la sécurité civile a l'intention de continuer à privilégier le Dash 8 comme moyen d'intervention aérien. Des solutions alternatives ont été évoquées, notamment des hélicoptères russes Kamov. Mais les capacités de ces appareils (volumes d'eau transportées plus faibles, moindre vitesse de déplacement et vol à altitude moins élevée) ne sont pas les plus adaptées, contrairement au Dash 8, aux caractéristiques du relief de La Réunion. Enfin, de manière plus durable, elle demande au Ministre de lui indiquer si la mise à disposition permanente à la Réunion d'un Dash 8 est toujours envisagée. Cette solution avait été fortement évoquée lors de l'incendie de 2011 : elle aurait l'avantage de doter la Réunion de moyens aériens pouvant assurer une véritable protection de ses sites dont certains sont classés au Patrimoine mondial de l'Humanité. Elle constituerait en outre un élément notable de coopération régionale avec les îles voisines de l'océan Indien.

## Texte de la réponse

Afin de répondre aux nécessités de la lutte contre les feux de forêt sur l'île de La Réunion, il a été décidé d'effectuer la mise en place préventive d'un avion bombardier d'eau Dash-8 à Saint-Pierre du 11 octobre au 15 décembre 2012, le danger d'incendie de forêts restant marqué jusqu'au début du mois de décembre pour diminuer par la suite. A la différence de l'année 2011, son activité opérationnelle est cependant restée particulièrement faible : 12 missions feux totalisant 25 h 30 de vol (24 missions et 135 h de vol en 2011) et 44 rotations avec eau ou retardant (contre 190 en 2011). Ce résultat est lié, d'une part, aux conditions météorologiques moins propices aux incendies et, d'autre part, au prépositionnement de l'avion, qui a pu éteindre les feux dès leur éclosion, les empêchant de se développer à l'intérieur du sol (feux de « voune »), ce qui les aurait rendus très difficiles à combattre. Considérant le faible niveau de risque (un seul engagement opérationnel de l'avion après le 10 novembre sur un feu hors zones répertoriées), le Dash-8 est rentré en métropole le 16 décembre 2012. Si le niveau de risque de feux de forêts était resté élevé, l'avion aurait été

maintenu sur place aussi longtemps que nécessaire. L'affectation permanente d'un avion Dash-8 sur l'île de La Réunion ne paraît pas envisageable d'une part, parce que la flotte de la sécurité civile ne compte que deux avions bombardiers d'eau de grande capacité Dash-8 et, d'autre part, en raison des contraintes budgétaires actuelles qui ne permettent pas d'acquérir un avion supplémentaire. Le prix d'un Dash-8 d'occasion en version bombardier d'eau est, en effet, de plus de 25 M€ et son coût total de possession d'environ 14 780 € par heure de vol. Des alternatives à l'emploi du Dash-8, notamment la mise en place d'un hélicoptère lourd, sont actuellement à l'étude. Cette solution est intéressante en raison de la souplesse d'emploi d'un tel appareil qui n'est plus tributaire d'un point unique de ravitaillement en eau et qui est beaucoup plus efficace dans le relief. A ceci s'ajoute la possibilité de transporter rapidement du personnel et du matériel au plus près des foyers dans des délais très courts.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13918

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7495

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4214